Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Orléans, le mardi 5 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les télé-procédures pour les démarches de délivrance des permis de conduire et des cartes grises

Les démarches de délivrance des permis de conduire et des cartes grises se modernisent.

Elles sont désormais accessibles, par télé-procédures sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) https://ants.gouv.fr

Les démarches suivantes sont accessibles sur le site précité

- Les demandes de permis de conduire ;
- l'inscription à l'examen du permis de conduire ;
- le changement de titulaire d'un véhicule déjà immatriculé en France ;
- la demande de duplicata de carte grise,
- les déclarations de changement de domicile et de cession de véhicule,
- la demande de certificat de non-gage pour la vente d'un véhicule,
- la simulation de taxes pour les cartes grises.

A compter du lundi 18 septembre 2017, les démarches ouvertes aux télé-procédures ne seront plus traitées en guichet (sauf cas bloquants dûment signalés par le site de l'ANTS). Il n'est donc plus nécessaire de se déplacer au bureau des usagers de la route, quai du fort alleaume à Orléans.

Contact-presse
Colette THEAS-DUHAMEL
Tél : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28